Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0033-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deuxième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. VISPI Fabien, Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HOELTZEL Sylvie, M. ROUSSEL Didier, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme SEEL Sandra, M. CLAUSS Maxime, M. CHRISTMANN Michel, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, M. STUTZ Mike, Mme DURRMEYER Florence

EXCUSES : M. ANDRES Christian par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme ANDLAUER Sandrine par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme MILLOT Estelle, Mme BONELLI-ERTZ Céline par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme SCHOTT Martine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. PETER Noah par pouvoir à M. LAMBERT Claude

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : SEEL Sandra

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0033
N° de feuillet :

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Sandra SEEL afin de remplir les fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0033-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DESIGNE Madame Sandra SEEL en tant que secrétaire de séance.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 29 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. ZOTTNER Dany

La Secrétaire de séance
Mme SEEL Sandra

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0034-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deuxième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. VISPI Fabien, Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HOELTZEL Sylvie, M. ROUSSEL Didier, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme SEEL Sandra, M. CLAUSS Maxime, M. CHRISTMANN Michel, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, M. STUTZ Mike, Mme DURRMEYER Florence

EXCUSES : M. ANDRES Christian par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme ANDLAUER Sandrine par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme MILLOT Estelle, Mme BONELLI-ERTZ Céline par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme SCHOTT Martine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. PETER Noah par pouvoir à M. LAMBERT Claude

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : SEEL Sandra

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0034
N° de feuillet :

2. Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux du 25 février 2026, du 20 mars 2026 et du 1er avril 2026

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0034-DE

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver les procès-verbaux des séances des Conseils Municipaux en date du 25 février 2026, du 20 mars 2026 et du 1er avril 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE les procès-verbaux des séances des Conseils Municipaux en date du 25 février 2026, du 20 mars 2026 et du 1er avril 2026.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 29 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. ZOTTNER Dany

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590

La Secrétaire de séance
Mme SEEL Sandra

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0035-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deuxième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. VISPI Fabien, Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HOELTZEL Sylvie, M. ROUSSEL Didier, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme SEEL Sandra, M. CLAUSS Maxime, M. CHRISTMANN Michel, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, M. STUTZ Mike, Mme DURRMEYER Florence

EXCUSES : M. ANDRES Christian par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme ANDLAUER Sandrine par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme MILLOT Estelle, Mme BONELLI-ERTZ Céline par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme SCHOTT Martine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. PETER Noah par pouvoir à M. LAMBERT Claude

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : SEEL Sandra

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0035
N° de feuillet :

3. Règlement intérieur du Conseil Municipal

Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0035-DE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil Municipal doit établir un règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Le règlement intérieur fixe les règles relatives au fonctionnement interne du Conseil Municipal. Il détermine notamment :

- Les modalités d'organisation des séances,
- Les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire,
- Les modalités de consultation des projets de contrats et de marchés,
- Les règles relatives à la présentation, à l'examen et à la fréquence des questions orales,
- Les conditions d'expression des conseillers municipaux.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil Municipal, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ADOPTE le règlement intérieur du Conseil Municipal tel qu'annexé à la présente délibération.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 29 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. ZOTTNER Dany

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590

La Secrétaire de séance
Mme SEEL Sandra

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0036-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deuxième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. VISPI Fabien, Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HOELTZEL Sylvie, M. ROUSSEL Didier, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme SEEL Sandra, M. CLAUSS Maxime, M. CHRISTMANN Michel, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, M. STUTZ Mike, Mme DURRMEYER Florence

EXCUSES : M. ANDRES Christian par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme ANDLAUER Sandrine par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme MILLOT Estelle, Mme BONELLI-ERTZ Céline par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme SCHOTT Martine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. PETER Noah par pouvoir à M. LAMBERT Claude

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : SEEL Sandra

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0036
N° de feuillet :

4. Exercice du droit à la formation des élus

Vu les articles L.2123-12 à L.2123-16 du Code Général des Collectivités Territoriales

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0036-DE

Monsieur Fabien VISPI, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la formation des élus locaux constitue un élément essentiel du bon exercice du mandat.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal est appelé à définir les orientations générales de la formation des élus et à prévoir l'inscription des crédits correspondants au budget communal, dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Les actions de formation susceptibles d'être prises en charge par la collectivité devront être adaptées aux fonctions exercées par les élus et en lien avec les compétences de la commune. Elles devront être dispensées par des organismes agréés.

Les frais de formation, de déplacement et d'hébergement pourront être pris en charge par la collectivité dans les conditions réglementaires applicables.

Un tableau récapitulatif des actions de formation suivies et financées par la collectivité sera annexé au Compte Financier Unique et donnera lieu à un débat annuel.

Les orientations proposées pour la formation des élus portent notamment sur les thématiques suivantes :

- Les finances publiques locales et la gestion budgétaire,
- La commande publique et les marchés publics,
- L'urbanisme, l'aménagement et le développement territorial,
- La gestion des ressources humaines,
- La transition écologique et énergétique,
- La sécurité, la prévention des risques et la gestion de crise,
- La déontologie et la prévention des conflits d'intérêts.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ADOPTE les orientations du plan de formation des élus telles que définies ci-dessus,
- INSCRIT au budget communal les crédits nécessaires, dans la limite de 20 % du montant maximal des indemnités de fonction,
- AUTORISE la prise en charge des frais de formation, de déplacement et d'hébergement dans les conditions réglementaires,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention ou document afférent à la mise en œuvre des actions de formation.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 29 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0036-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. ZOTTNER Dany

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590

La Secrétaire de séance
Mme SEEL Sandra

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0036-DE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0037-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deuxième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. VISPI Fabien, Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HOELTZEL Sylvie, M. ROUSSEL Didier, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme SEEL Sandra, M. CLAUSS Maxime, M. CHRISTMANN Michel, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, M. STUTZ Mike, Mme DURRMEYER Florence

EXCUSES : M. ANDRES Christian par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme ANDLAUER Sandrine par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme MILLOT Estelle, Mme BONELLI-ERTZ Céline par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme SCHOTT Martine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. PETER Noah par pouvoir à M. LAMBERT Claude

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : SEEL Sandra

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0037
N° de feuillet :

5. M57 : adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la commune applique le référentiel budgétaire et comptable M57.

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0037-DE

Conformément aux dispositions en vigueur, les communes de plus de 3 500 habitants appliquant la M57 doivent se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF).

Ce règlement doit être adopté avant la première délibération budgétaire suivant le renouvellement de l'assemblée délibérante, afin d'assurer la sécurité juridique des procédures budgétaires.

Le RBF constitue le document de référence interne fixant les règles relatives :

- Au processus d'élaboration budgétaire,
- À la gestion pluriannuelle des crédits, notamment les autorisations de programme (AP), les autorisations d'engagement (AE) et les crédits de paiement (CP),
- Aux modalités d'information du Conseil Municipal sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice,
- Aux conditions d'exécution budgétaire,
- Aux règles relatives à la gestion patrimoniale,
- Aux modalités d'information des élus.

Le projet de Règlement Budgétaire et Financier, annexé à la présente délibération, intègre les exigences réglementaires actuelles ainsi que les pratiques internes de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ADOPTE le Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération,
- PRECISE que celui-ci s'applique à l'ensemble des budgets relevant du référentiel M57,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 29 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. ZOTTNER Dany

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590

La Secrétaire de séance
Mme SEEL Sandra

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0038-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deuxième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. VISPI Fabien, Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HOELTZEL Sylvie, M. ROUSSEL Didier, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme SEEL Sandra, M. CLAUSS Maxime, M. CHRISTMANN Michel, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, M. STUTZ Mike, Mme DURRMEYER Florence

EXCUSES : M. ANDRES Christian par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme ANDLAUER Sandrine par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme MILLOT Estelle, Mme BONELLI-ERTZ Céline par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme SCHOTT Martine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. PETER Noah par pouvoir à M. LAMBERT Claude

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : SEEL Sandra

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0038
N° de feuillet :

6. Présentation et adoption du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice financier 2025

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'article 242 de la loi de finances de 2019 dispose que « *le compte financier unique se substitue à partir de l'exercice 2024*

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0038-DE

et au titre de ce même exercice au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Monsieur Claude LAMBERT présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Financier Unique de l'exercice financier 2025.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré au moyen d'une note brève et synthétique telle qu'annexée à la présente délibération, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- PREND acte de la présentation de la note brève et synthétique susmentionnée,
- APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice financier 2025 lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE FINANCIER UNIQUE						
Résultats reportés		399 418,06		1 605 907,95		2 005 326,01
Opérations Exercice	1 490 434,17	966 738,82	4 257 036,70	5 190 068,90	5 747 470,87	6 156 807,72
Totaux	1 490 434,17	1 366 156,88	4 257 036,70	6 795 976,85	5 747 470,87	8 162 133,73
Résultats clôture	124 277,29			2 538 940,15	124 277,29	2 538 940,15
Restes à réaliser	371 043,02	346 605,00			371 043,02	346 605,00
Totaux cumulés	495 320,31	346 605,00		2 538 940,15	495 320,31	2 885 545,15
Résultats définitifs	148 715,31			2 538 940,15		2 390 224,84

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice financier 2025 et la note y relative.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 29 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. ZOTTNER Dany

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER ★ 67590 ★

La Secrétaire de séance
Mme SEEL Sandra

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0039-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deuxième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. VISPI Fabien, Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HOELTZEL Sylvie, M. ROUSSEL Didier, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme SEEL Sandra, M. CLAUSS Maxime, M. CHRISTMANN Michel, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, M. STUTZ Mike, Mme DURRMEYER Florence

EXCUSES : M. ANDRES Christian par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme ANDLAUER Sandrine par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme MILLOT Estelle, Mme BONELLI-ERTZ Céline par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme SCHOTT Martine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. PETER Noah par pouvoir à M. LAMBERT Claude

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : SEEL Sandra

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0039
N° de feuillet :

7. Affectation du résultat / Budget

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 au vu du Compte Financier Unique 2025.

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0039-DE

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 :

- Budget excédent de : 2 538 940,15 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE d'affecter à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) la somme de 2 390 224,84 €
- DECIDE d'affecter au compte 1068 (Excédent fonctionnement capitalisé) la somme de 148 715,31 €.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 29 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. ZOTTNER Dany

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590

La Secrétaire de séance
Mme SEEL Sandra

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0040-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deuxième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. VISPI Fabien, Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HOELTZEL Sylvie, M. ROUSSEL Didier, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme SEEL Sandra, M. CLAUSS Maxime, M. CHRISTMANN Michel, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, M. STUTZ Mike, Mme DURRMEYER Florence

EXCUSES : M. ANDRES Christian par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme ANDLAUER Sandrine par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme MILLOT Estelle, Mme BONELLI-ERTZ Céline par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme SCHOTT Martine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. PETER Noah par pouvoir à M. LAMBERT Claude

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : SEEL Sandra

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0040
N° de feuillet :

8. Contributions directes : fixation des taux

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 29 janvier 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0040-DE

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	22,78 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	19,00 %
Taxe d'Habitation Résidence Secondaire (THRS)	6,52 %

Il est envisagé de modifier les taux d'imposition en 2026 de la manière suivante :

- Une augmentation des taux ci-dessus de 1,5 % conformément au respect des règles de lien du Code Général des Impôts (CGI)

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	23,11 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	19,27 %

- Une augmentation du taux ci-dessus de 1,5 %. Les communes dont le taux TH, déterminé selon les règles de lien, est inférieure au taux moyen TH des communes du Bas-Rhin de l'année précédente, peuvent le majorer dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 10% de cette moyenne. Le taux moyen 2025 de THRS du Bas-Rhin est de 18,61 %. La majoration spéciale est donc de 1,86 point maximum. Tenant compte des arrondis et des règles de lien entre taux il convient de se limiter à :

Taxe d'Habitation Résidence Secondaire (THRS)	8,47 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE de faire varier de 1,5 % les taux d'imposition 2025 de la TFPB, TFPNB et de la THRS,
- APPLIQUE à la THRS la majoration spéciale définie ci-dessus,
- FIXE les taux susvisés à :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	23,11 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	19,27 %
Taxe d'Habitation résidence secondaire (THRS)	8,47 %

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 29 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. ZOTTNER Dany

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER ★ 67590 ★

La Secrétaire de séance
Mme SEEL Sandra

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0041-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deuxième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. VISPI Fabien, Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HOELTZEL Sylvie, M. ROUSSEL Didier, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme SEEL Sandra, M. CLAUSS Maxime, M. CHRISTMANN Michel, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, M. STUTZ Mike, Mme DURRMEYER Florence

EXCUSES : M. ANDRES Christian par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme ANDLAUER Sandrine par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme MILLOT Estelle, Mme BONELLI-ERTZ Céline par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme SCHOTT Martine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. PETER Noah par pouvoir à M. LAMBERT Claude

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : SEEL Sandra

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0041
N° de feuillet :

9. Budget Primitif 2026

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0041-DE

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal au moyen d'une note brève et synthétique telle qu'annexée à la présente délibération, le Budget Primitif 2026 se résumant comme suit :

- Dépenses de Fonctionnement 7 318 500 €
- Recettes de Fonctionnement 7 318 500 €

- Dépenses d'Investissement 3 522 820 €
- Recettes d'Investissement 3 522 820 €

- Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement 2 308 500 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- PREND acte de la présentation de la note brève et synthétique susmentionnée,
- APPROUVE le budget primitif 2026,
- ARRETE les prélèvements sur recettes de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement à 2 308 500 €.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 29 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. ZOTTNER Dany

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590

La Secrétaire de séance
Mme SEEL Sandra

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0042-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deuxième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. VISPI Fabien, Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HOELTZEL Sylvie, M. ROUSSEL Didier, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme SEEL Sandra, M. CLAUSS Maxime, M. CHRISTMANN Michel, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, M. STUTZ Mike, Mme DURRMEYER Florence

EXCUSES : M. ANDRES Christian par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme ANDLAUER Sandrine par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme MILLOT Estelle, Mme BONELLI-ERTZ Céline par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme SCHOTT Martine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. PETER Noah par pouvoir à M. LAMBERT Claude

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : SEEL Sandra

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0042
N° de feuillet :

10. Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0042-DE

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que le PPI, outil de programmation des investissements envisagés jusqu'en 2032, tient compte de leur coût prévisionnel et du rythme de leur réalisation.

En se basant sur les informations financières de la collectivité, il renseigne sur la faisabilité des investissements communaux. C'est un document prospectif de référence, non seulement pour les élus mais aussi pour la population, qui doit être révisé chaque année en fonction des évolutions des investissements.

PPI	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Dettes, avances	**700 000**	**190 000**	**190 000**	**580 000**	**190 000**	**190 000**	**130 000**
Capital des emprunts	140 000	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000
Avance Remboursable - Intracting	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	
Emprunts : remboursement anticipé	500 000			390 000			
Subventions d'équipements (associations et particuliers)	**40 000**	**40 000**	**40 000**	**40 000**	**40 000**	**40 000**	**40 000**
Acquisitions et travaux	**1 633 000**	**1 320 000**	**1 370 000**	**920 000**	**520 000**	**520 000**	**520 000**
Acquisitions foncières (bâtiments et terrains)	300 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
Acquisitions forestières	10 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Travaux de réseaux (voirie, électricité)	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Environnement : désimperméabilisation, végétalisation et transition écologique	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Cœur de ville	100 000	500 000	350 000	350 000			
Ecole (informatique et mobilier)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Ecole (bâtiment)	858 000						
Aménagement grande salle culturelle / Salle K	35 000	300 000					
Pumptrack	150 000						
Vidéoprotection	40 000						
Parcs et cimetière				50 000			
Gymnase COSEC			500 000				
Cheminement piéton Parc de la Villa	70 000						
TOTAL GENERAL	**2 373 000**	**1 550 000**	**1 600 000**	**1 540 000**	**750 000**	**750 000**	**690 000**

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0042-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'actualisation du PPI tel qu'il est présenté.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 29 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. ZOTTNER Dany

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590

La Secrétaire de séance
Mme SEEL Sandra

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0042-DE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0043-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deuxième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. VISPI Fabien, Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HOELTZEL Sylvie, M. ROUSSEL Didier, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme SEEL Sandra, M. CLAUSS Maxime, M. CHRISTMANN Michel, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, M. STUTZ Mike, Mme DURRMEYER Florence

EXCUSES : M. ANDRES Christian par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme ANDLAUER Sandrine par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme MILLOT Estelle, Mme BONELLI-ERTZ Céline par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme SCHOTT Martine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. PETER Noah par pouvoir à M. LAMBERT Claude

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : SEEL Sandra

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0043
N° de feuillet :

11. Taxe sur la Publicité Extérieure (TPE) : modification des tarifs

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément à la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 qui réforme la fiscalité de l'affichage

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0043-DE

publicitaire, ce dernier a, par délibérations en date des 29 mars 2010 et 4 juin 2014, instauré et fixé les montants de la TPE qui se substitue à la taxe sur les emplacements publicitaires.

En outre, l'Arrêté du 9 mars 2026 constatant les tarifs indexés sur l'inflation de la taxe sur la publicité extérieure fixe les tarifs maximaux de la TPE. Ces maximums sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Les tarifs maximaux de la TPE s'élèvent dès lors à 25,00 € pour les enseignes et les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage non numérique) et 75,40 € pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage numérique). Ces maximums sont doublés pour chaque fraction de superficie d'affichage supérieure.

Les tarifs fixés par délibération en date du 25 juin 2025 pour la première fraction de superficie d'affichage, s'élèvent à :

- 18,90 €/m² pour les enseignes ainsi que les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage non numérique)
- 56,70 €/m² pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage numérique).

Il est dès lors envisagé de modifier les tarifs TPE selon les modalités suivantes :

Enseignes	**Tarifs**
Inférieures à 7m²	Exonérées
7 m² < Sup.≤ 12 m²	19,10 € /m²
12 m² < Sup.≤ 50 m²	38,10 € /m²
Sup. > 50 m²	76,30 € /m²

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage non numérique)	**Tarifs**
Superficie ≤ 50 m²	19,10 € /m²
Superficie > 50 m²	38,10 € /m²

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage numérique)	**Tarifs**
Superficie ≤ 50 m²	57,20 € /m²
Superficie > 50 m²	114,30 € /m²

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ACTUALISE et FIXE les tarifs de la Taxe sur la Publicité Extérieure selon les modalités ci-exposées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 29 voix
Contre : 0 voix
Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0043-DE

Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. ZOTTNER Dany

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590

La Secrétaire de séance
Mme SEEL Sandra

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0043-DE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0044-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deuxième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. VISPI Fabien, Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HOELTZEL Sylvie, M. ROUSSEL Didier, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme SEEL Sandra, M. CLAUSS Maxime, M. CHRISTMANN Michel, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, M. STUTZ Mike, Mme DURRMEYER Florence

EXCUSES : M. ANDRES Christian par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme ANDLAUER Sandrine par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme MILLOT Estelle, Mme BONELLI-ERTZ Céline par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme SCHOTT Martine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. PETER Noah par pouvoir à M. LAMBERT Claude

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : SEEL Sandra

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0044
N° de feuillet :

12. Modification des tarifs municipaux

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0044-DE

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 20 mars 2026, ce dernier a délégué au Maire le pouvoir de fixer les tarifs municipaux à l'exception des droits de place présentant un caractère fiscal.

Il informe que par arrêté municipal les tarifs municipaux concernant le Centre Culturel et Sportif Robert Kaeufling ont été modifiés comme ci-exposés à compter du 1er mai 2026 :

TARIFS ACTUELS

TARIFS			
	Associations locales	*Entreprises locales*	*Associations ou entreprises extérieures*
Grande Salle culturelle	385,00 €	671,00 €	1 677,50 €
Petite salle culturelle (1er étage)	168,30 €	335,50 €	803,00 €
Salle de sport	838,20 €	1 677,50 €	3 353,90 €
Salle M	/	250,00 €	500,00 €
Hall d'entrée + bar	83,60 €	335,50 €	671,00 €
Cuisine avec vaisselle	Forfait : 176,00 € 0,39 €/couvert	Forfait : 352,00 € 0,77€/couvert	Forfait : 528,00 € 0,94 €/couvert
Location	/	/	8,80 € / heure
Caution	***502,70 €***	***502,70 €***	***1 677,50 €***

TARIFS A COMPTER DU 1er MAI

TARIFS				
	Associations de SSM ou membre de l'OMSALS**	*Entreprises de SSM**	*Entreprises de la CAH* hors SSM**	*Associations hors SSM* et hors OMSALS* et entreprises extérieures à la CAH**
Grande Salle culturelle	375 €	650 €	700 €	1 400 €
Petite salle culturelle (1er étage)	175 €	350 €	400 €	800 €
Salle de sport	1 000 €	1 500 €	2 000 €	4 000 €
Salle M	/	200 €	250 €	500 €
Grand bar	50 €	100 €	150 €	300 €
Cuisine avec vaisselle	150 €	300 €	350 €	700 €
Location	/	/	/	9 € / heure

* SSM : Schweighouse-sur-Moder
* CAH : Communauté d'Agglomération de Haguenau
* OMSALS : Office Municipal des Sports, Arts et Loisirs de Schweighouse-sur-Moder

Les autres tarifs municipaux demeurent inchangés.

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0044-DE

Le Conseil Municipal,

- PREND acte de la modification des tarifs municipaux applicables à compter du 1er mai 2026.

Résultat du vote : Prend acte
Pour : 0 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 29

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. ZOTTNER Dany

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590

La Secrétaire de séance
Mme SEEL Sandra

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0044-DE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0045-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deuxième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. VISPI Fabien, Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HOELTZEL Sylvie, M. ROUSSEL Didier, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme SEEL Sandra, M. CLAUSS Maxime, M. CHRISTMANN Michel, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, M. STUTZ Mike, Mme DURRMEYER Florence

EXCUSES : M. ANDRES Christian par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme ANDLAUER Sandrine par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme MILLOT Estelle, Mme BONELLI-ERTZ Céline par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme SCHOTT Martine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. PETER Noah par pouvoir à M. LAMBERT Claude

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : SEEL Sandra

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0045
N° de feuillet :

13. Commission communale des Impôts directs

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0045-DE

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article 1650 du Code général des impôts, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée :

- Du Maire ou de l'Adjoint délégué, Président,
- De huit commissaires titulaires,
- Et de huit commissaires suppléants.

Les commissaires sont désignés par le directeur départemental des finances publiques. Il appartient toutefois au Conseil Municipal d'établir une liste de contribuables répondant aux conditions fixées par le Code général des impôts, parmi laquelle seront choisis les commissaires titulaires et suppléants.

La commission doit être constituée dans les deux mois suivant le renouvellement du Conseil Municipal.

La liste proposée par le Conseil Municipal doit comporter un nombre de noms double de celui des commissaires titulaires et suppléants à désigner, soit 32 noms pour les communes de plus de 2 000 habitants.

Les personnes proposées doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissantes d'un État membre de l'Union européenne,
- Être âgées d'au moins 18 ans,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être inscrites à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune,
- Être familiarisées avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

La loi de finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ARRETE la liste de présentation des contribuables appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs, telle qu'annexée à la présente délibération, comportant 32 noms,

Présidence : M. LAMBERT Claude

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions Directes Locales
1	Mme	KREUTZBERGER	Aurélie	03/10/1984	5a, route de Strasbourg	TF
2	M.	HOERNER	Hubert	23/08/1961	5, rue du Moulin	TF
3	M.	WEBER	Etienne	17/12/1959	51a, route d'Ohlungen	TF
4	Mme	MUNZENHUTER	Marie-Jeanne	05/08/1953	24, rue du Général Koenig	TF
5	M.	FRANK	Dominique	27/04/1966	3, rue du Rosenberg	TF
6	M.	CHRISTMANN	Michel	22/12/1984	9, rue Eisenbruch	TF

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0045-DE

7	M.	SEEL	Maurice	31/01/1963	4, Impasse du Pinson	TF
8	Mme	ACKER	Christiane	22/02/1963	17, rue Victor Hugo	TF
9	M.	OTT	Jean-Georges	18/07/1952	4, rue Albert Schweitzer	TF
10	M.	YILDIRIM	Ahmet	15/08/1973	23, rue Albert Schweitzer	TF
11	Mme	CHAUDRON	Isabelle	05/05/1971	14, rue du Bouleau	TF
12	Mme	DRESCH	Elisabeth	05/10/1960	15, rue de la Garenne	TF
13	Mme	JAUTZY-RUSSELL	Elodie	16/12/1989	9a, rue des Choux-Fleurs	TF
14	Mme	BURCKEL	Esther	05/04/1974	5, Impasse des Peupliers	TF
15	M.	FRITSCH	Christian	26/11/1974	20, rue de la Rochette	TF
16	Mme	MILLOT	Estelle	27/04/1976	1, rue de l'Ecole	TF
17	M.	KNITTEL	Daniel	18/05/1957	9, rue de la Garenne	TF
18	M.	WOESSNER	Didier	04/10/1962	44, route de Wintershouse	TF
19	Mme	SEEL	Sandra	25/08/1976	5, rue de l'Ecole	TF
20	M.	SPECHT	Philippe	16/12/1951	7, rue Marano	TF
21	M.	CLAUSS	Maxime	12/12/1984	12, rue du Vallon	TF
22	M.	EPPINGER	Mickaël	25/07/1991	12, rue des Juifs	TF
23	Mme	KOBUS	Martine	21/07/1954	9, rue des Cerisiers	TF
24	Mme	CAVALLI	Sérif	10/12/1977	31, rue de la Rochette	TF
25	M.	STUTZ	Mike	30/01/1987	2, Place du Maire Wendling	TF
26	Mme	DURRMEYER	Florence	01/12/1992	30, rue du Général de Gaulle	TF
27	M.	CARLEN	Michel	03/12/1961	13a, cité des Houblons	TF
28	Mme	BONELLI-ERTZ	Céline	09/07/1981	49, route de Wintershouse	TF
29	M.	BECKER	Jean-Louis	09/07/1976	8, rue du Bouleau	TF
30	M.	WETZEL	Laurent	16/10/1986	18, rue des Choux-Fleurs	TF
31	M.	KERN	Mathieu	19/07/1968	2, rue des Genêts	TF
32	M.	ROUSSEL	Didier	20/03/1970	6, rue de la Gare	TF

- TRANSMETS cette liste au directeur départemental des finances publiques en vue de la désignation des commissaires titulaires et suppléants.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 29 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0045-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. ZOTTNER Dany

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590

La Secrétaire de séance
Mme SEEL Sandra

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0046-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deuxième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. VISPI Fabien, Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HOELTZEL Sylvie, M. ROUSSEL Didier, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme SEEL Sandra, M. CLAUSS Maxime, M. CHRISTMANN Michel, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, M. STUTZ Mike, Mme DURRMEYER Florence

EXCUSES : M. ANDRES Christian par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme ANDLAUER Sandrine par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme MILLOT Estelle, Mme BONELLI-ERTZ Céline par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme SCHOTT Martine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. PETER Noah par pouvoir à M. LAMBERT Claude

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : SEEL Sandra

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0046
N° de feuillet :

14. Désignation des représentants au sein des organismes extérieurs

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner ou d'élire, parmi ses membres, les représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0046-DE

Il est proposé de procéder aux désignations suivantes :

- SEM EnR Alsace du Nord (Assemblée Générale et Assemblée Spéciale) : 1 membre

Monsieur le Maire indique qu'en application de l'article L.2121-21 du CGCT, en matière de désignations, le scrutin est secret, sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir.

Il propose que le représentant au sein de l'organisme extérieur soit composé comme suit :

- SEM EnR Alsace du Nord

Dany ZOTTNER

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE de ne pas recourir au vote à bulletin secret mais à main levée,
- PROCEDE à la désignation du représentant de la commune au sein de l'organisme susmentionné,
- AUTORISE Monsieur le Maire à notifier cette décision à la structure concernée.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 29 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. ZOTTNER Dany

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER * 67590 *

La Secrétaire de séance
Mme SEEL Sandra

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0047-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deuxième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. VISPI Fabien, Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HOELTZEL Sylvie, M. ROUSSEL Didier, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme SEEL Sandra, M. CLAUSS Maxime, M. CHRISTMANN Michel, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, M. STUTZ Mike, Mme DURRMEYER Florence

EXCUSES : M. ANDRES Christian par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme ANDLAUER Sandrine par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme MILLOT Estelle, Mme BONELLI-ERTZ Céline par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme SCHOTT Martine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. PETER Noah par pouvoir à M. LAMBERT Claude

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : SEEL Sandra

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0047
N° de feuillet :

15. Création d'un pumptrack

Monsieur Mickaël EPPINGER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la commune ambitionne de créer un pumptrack sur son territoire, afin de proposer un nouvel équipement sportif et de loisirs de plein air accessible aux enfants, aux jeunes et aux familles.

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0047-DE

Cet équipement permettra la pratique d'activités telles que le vélo, le BMX, la trottinette, le roller ou encore la draisienne, dans un cadre sécurisé, adapté et structurant pour la commune.

Le projet consistera en la réalisation de pistes en boucle fermée avec bosses et virages relevés, ainsi qu'en l'aménagement de ses abords immédiats, comprenant selon les besoins les terrassements, le revêtement, la signalétique, les dispositifs de sécurité et les éventuels aménagements paysagers ou mobiliers annexes.
Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 141 390 € HT, hors frais de maîtrise d'œuvre estimés à 11 900 € HT.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, il convient de solliciter les partenaires institutionnels susceptibles d'accompagner financièrement ce type d'investissement.

Le taux de subvention escompté s'élève à 40 % à ce titre selon le plan prévisionnel de financement suivant :

Coût prévisionnel de l'opération HT	141 390 €
Etat – DSIL	28 278 €
Collectivité Européenne d'Alsace	28 278 €
Autres fonds propres	84 834 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de création d'un pumptrack tel qu'exposé ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat, la Collectivité Européenne d'Alsace et de tout autre financeur public ou partenaire susceptible d'intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 29 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. ZOTTNER Dany

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER ★67590★

La Secrétaire de séance
Mme SEEL Sandra

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0048-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deuxième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. VISPI Fabien, Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HOELTZEL Sylvie, M. ROUSSEL Didier, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme SEEL Sandra, M. CLAUSS Maxime, M. CHRISTMANN Michel, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, M. STUTZ Mike, Mme DURRMEYER Florence

EXCUSES : M. ANDRES Christian par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme ANDLAUER Sandrine par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme MILLOT Estelle, Mme BONELLI-ERTZ Céline par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme SCHOTT Martine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. PETER Noah par pouvoir à M. LAMBERT Claude

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : SEEL Sandra

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0048
N° de feuillet :

16. Main levée de droits inscrits au Livre Foncier au profit de la commune : Transports HEBTING

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0048-DE

Monsieur Fabien VISPI, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que les Transports HEBTING avaient acquis des terrains Rue du Ried, section 49 parcelles 271/133, 284/27 et 287/133, d'une contenance de 102,33 ares sous conditions.

Ainsi, il avait été inscrit au profit de la Commune de Schweighouse-sur-Moder, une interdiction de revendre les parcelles sans l'accord de la commune et un droit à la résolution de la vente pour garantir l'exécution des dispositions du lotissement et l'engagement de construire.

Au regard du projet de cession envisagé avec les transporteurs GREILSAMMER ainsi que de l'exécution des dispositions du lotissement et de l'engagement de construire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire aux fins de mainlevée des droits inscrits au Livre Foncier au profit de la Commune de Schweighouse-sur-Moder.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 29 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. ZOTTNER Dany

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER ★ 67590 ★

La Secrétaire de séance
Mme SEEL Sandra

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0049-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deuxième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. VISPI Fabien, Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HOELTZEL Sylvie, M. ROUSSEL Didier, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme SEEL Sandra, M. CLAUSS Maxime, M. CHRISTMANN Michel, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, M. STUTZ Mike, Mme DURRMEYER Florence

EXCUSES : M. ANDRES Christian par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme ANDLAUER Sandrine par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme MILLOT Estelle, Mme BONELLI-ERTZ Céline par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme SCHOTT Martine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. PETER Noah par pouvoir à M. LAMBERT Claude

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : SEEL Sandra

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0049
N° de feuillet :

17. Main levée de droits inscrits au Livre Foncier au profit de la commune : SAS SICAMO

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0049-DE

Monsieur Fabien VISPI, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la SAS SICAMO avait acquis des terrains rue de la gare, section 30 parcelle 446 et 449, d'une contenance de 15,25 ares sous conditions.

Ainsi, il avait été inscrit au profit de la Commune de Schweighouse-sur-Moder, un droit à la résolution de la vente pour garantir l'exécution des dispositions du lotissement et l'engagement de construire.

Au regard du projet de cession envisagé avec la SCI Business Corner (entreprise voisine), ainsi que de l'exécution des dispositions du lotissement et de l'engagement de construire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire aux fins de mainlevée des droits inscrits au Livre Foncier au profit de la Commune de Schweighouse-sur-Moder.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 29 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. ZOTTNER Dany

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER ★ 67590 ★

La Secrétaire de séance
Mme SEEL Sandra

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0050-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deuxième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. VISPI Fabien, Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HOELTZEL Sylvie, M. ROUSSEL Didier, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme SEEL Sandra, M. CLAUSS Maxime, M. CHRISTMANN Michel, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, M. STUTZ Mike, Mme DURRMEYER Florence

EXCUSES : M. ANDRES Christian par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme ANDLAUER Sandrine par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme MILLOT Estelle, Mme BONELLI-ERTZ Céline par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme SCHOTT Martine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. PETER Noah par pouvoir à M. LAMBERT Claude

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : SEEL Sandra

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0050
N° de feuillet :

18. Subvention au Tennis Club de Schweighouse-sur-Moder

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0050-DE

Monsieur Mickaël EPPINGER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par le Tennis Club de Schweighouse-sur-Moder pour la prise en charge d'une facture concernant l'achat d'un réfrigérateur.

Le montant total de la facture s'élève à 469,99 €. Il est envisagé de la subventionner à hauteur de 15 % soit un montant de 70,50 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 70,50 € au Tennis Club de Schweighouse-sur-Moder sur présentation de la facture acquittée,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 29 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. ZOTTNER Dany

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590

La Secrétaire de séance
Mme SEEL Sandra

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0051-DE

DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deuxième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 16 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur ZOTTNER Dany, Maire

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ZOTTNER Dany, M. EPPINGER Mickaël, Mme BURCKEL Esther, M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. VISPI Fabien, Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme HOELTZEL Sylvie, M. ROUSSEL Didier, M. YILDIRIM Ahmet, M. FRITSCH Christian, Mme MILLOT Estelle, M. BECKER Jean-Louis, Mme SEEL Sandra, M. CLAUSS Maxime, M. CHRISTMANN Michel, M. PAILLOUX Laurent, M. WETZEL Laurent, M. STUTZ Mike, Mme DURRMEYER Florence

EXCUSES : M. ANDRES Christian par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme ANDLAUER Sandrine par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme CAVALLI Sérif par pouvoir à Mme MILLOT Estelle, Mme BONELLI-ERTZ Céline par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme SCHOTT Martine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. PETER Noah par pouvoir à M. LAMBERT Claude

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : SEEL Sandra

N° interne de l'acte : N°2026DEL_0051
N° de feuillet :

19. Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 067-216704585-20260422-2026DEL_0051-DE

Par délibération en date du 20 mars 2026, le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses attributions, dans les conditions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2122-23 du même code, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

Les décisions intervenues depuis la précédente séance sont présentées aux membres du Conseil Municipal :

- Délégation du Maire donnée à Monsieur Claude Lambert, modifiée et complétée de la manière suivante pour connaître et suivre les affaires relatives - Finances et gestion budgétaire dont l'engagement des dépenses et recettes du budget général,

- Renégociation de l'emprunt n°9203257 avec la Caisse d'Épargne.

Le Conseil Municipal :

- PREND acte des décisions prises par le Maire en application de la délégation consentie par délibération du 20 mars 2026.

Résultat du vote : Prend acte
Pour : 0 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 29

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire
M. ZOTTNER Dany

MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER 67590

La Secrétaire de séance
Mme SEEL Sandra

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :